



4ÈME DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE VENDRES



 Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2025, la procédure de 4ème déclaration de projet (DP) emportant mise en compatibilité (MEC) du PLU de Vendres a été lancée. Celle-ci a pour objet d'accueillir le développement du Truck Etape Béziers situé au sein du parc d'activités économiques "Via Europa", en favorisant l'agrandissement du parking gardienné et sécurisé pour poids lourd, au regard de la saturation du parking existant et du stationnement anarchique induit.



4ÈME DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE VENDRES

RAPPEL DE LA CONCERTATION

QU'EST-CE QUE LA CONCERTATION ET POURQUOI ?

La concertation est ouverte à toutes les personnes qui vivent sur le territoire du projet.

Elle permet de présenter les objectifs de la procédure de 4ème DP emportant MEC du PLU de Vendres et de recueillir les propositions de tous, afin d'améliorer la poursuite du projet.

CADRE RÈGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de la 4ème DP emportant MEC du PLU de Vendres, la concertation est requise au titre du Code de l'urbanisme.

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme dispose que font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, la mise en compatibilité du PLU soumise à évaluation environnementale.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Conformément à l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ont été précisés par délibération du Conseil Municipal n° 25/121124, en date du 11 décembre 2025.



POUR S'INFORMER

- Publication(s) sur le site internet de la Commune
- Publication(s) sur l'application Panneau Pocket
- Affichage(s) en Mairie

POUR DONNER SON AVIS

- Mise à disposition d'un registre en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
- Possibilité d'écrire à Monsieur le Maire

ET APRÈS LA CONCERTATION ?

A l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal en tirera le bilan, faisant état des modalités préalablement définies et des conditions effectives de la concertation. Celui-ci a pour objet de présenter une analyse synthétique de l'ensemble des contributions recueillies et des éléments de réponse de la Commune.

Ce bilan sera l'occasion de tirer les enseignements de la concertation, de livrer les engagements de la Commune, ou encore d'alimenter et d'affiner le projet de 4ème DP emportant MEC du PLU de Vendres.

